DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 25 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 25 octobre à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela	P	
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey		Excusée pouvoir Mme BITTARD
3 SLISSA Monique	P		21 DARDENNES Julien	P	
4 TONARELLI Pierre	P		22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie	P		23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude	P		24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle		Excusée pouvoir Mr AMARO
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean-Claude		Excusé pouvoir Mr SCAMARONI
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange		Excusée pouvoir Mme DELAVEAU
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier		Excusé pouvoir Mr BOUCHET	34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : LONG Didier - GIALLO Audrey – FIORILE REYNAUD Joëlle – CABRAS Jean Claude - GORLIER LACROIX Solange
La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO
Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2023

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 Septembre 2023

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
En date du 5/10/23 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune afin d'engager une action en référé visant à demander que soit ordonné l'enlèvement d'une clôture et d'un portail édifiés sur une parcelle communale.
En date du 17/10/23 : Demande de financement auprès de la CAF pour l'aménagement du relais petite enfance.

Aucun Marché public attribué en Septembre

RAPPORTEUR : Joelle BALTZ

COMMANDE PUBLIQUE

1 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT SUR LE SITE DU STADE GILBERT ROCCI

RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET

COMMERCE :

2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ACTION COMMERCE ENGAGE

RAPPORTEUR : Sophie CHAVE

ÉDUCATION

3 - PROJET DE FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE CLAUDIE HAIGNERÉ

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :

4 - DEMANDE D'ACTUALISATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA FORET COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

5 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FREE MOBILE – SITE DE L'HÔTEL DE VILLE

6 - APPROBATION DU BILAN DÉFINITIF DE L'OPÉRATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES SYBILLES

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE :

7 - PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/COMITE DES FETES

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

9 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU – AMICALE SOCIO-CULTURELLE SPORTIVE DU GRAND VERGER ET DU REPOS

10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE – VILLE DES PENNES MIRABEAU

11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

12 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE ITINERRANCES

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - ASSOCIATION AC2N

14 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION « DENIS 2 MELEE »

15 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION CULTURELLE ARMENIENNE

RAPPORTEUR : Jean-Philippe MUSSO

FINANCES :

16 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

17 - DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS »

18 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

19 - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES

20 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

21 - CRÉANCES ÉTEINTES

22 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT SUR LE SITE DU STADE GILBERT ROCCI

23 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

RAPPORTEUR : Sylviane REAU

CAUSE ANIMALE

24 - PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANIMALS VOICING

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORT

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2023

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ÉLAN SPORTIF DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2023

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE TWIRLING CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2023

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION ELA - EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : Gérard VALAT

HANDICAP

30 - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE CONCERNANT LES JOURNÉES DE SENSIBILISATION HANDICAPS VILLE DES PENNES MIRABEAU/EDUCATION NATIONALE ASSOCIATION NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP (ANNÉE 2023/2024)

RAPPORTEUR : Le Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

31 - SUBVENTION AU FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE

RESSOURCES HUMAINES

32 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

******

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 Septembre 2023

M. le Maire : Nous devons tout d'abord adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 28 septembre. Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Oui, j'aurai une remarque et une question. M. MUSSO, vous nous aviez dit concernant la ville d'Hénin-Beaumont que le taux d'imposition était de 61,13 %. En réalité, le taux nominal est de 38,87 %, soit moins 8 % depuis 9 ans, et le taux de la commune des Pennes-Mirabeau est de 45,24 %. En fait, vous aviez rajouté la taxe départementale de 22,27 %, ce qui donnait 61,13 %.

M. le Maire : Mais comme on le fait toujours. De même, quand nous parlons de nos taux, vous dites : « vous avez augmenté de tant de pour cent », c'est l'augmentation des taux conjuguée à d'autres augmentations. Comme d'habitude, on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres.

M. FUSONE : On parle des taux dans le département. On est d'ailleurs les seuls à parler des taux justement et on ne met pas tout dans le même panier, car vous n'êtes pas responsable des taxes générales...

M. le Maire : Ce n'est pas ce que vous dites d'habitude, mais passons.

M. FUSONE : Non, nous avons toujours parlé de 12 %.

M. MUSSO : Je pense que vous confondez avec ce qui était précédemment acté, c'est-à-dire les taux sans la réforme de la suppression de la taxe d'habitation. Nous avons eu une partie de la taxe départementale qui nous est revenue. Donc effectivement, on n'était pas à 45,24 % à ce moment-là, on était beaucoup plus bas. Vous comparez à 45,24 %, il faut le comparer à 61,13 %.

M. le Maire : On ne va pas faire une querelle de chiffres. Ensuite ?

M. FUSONE : Une question. En effet, vous m'avez traîné à plusieurs reprises devant les tribunaux pour rien. Lors du dernier Conseil municipal, M. AMARO a expliqué que vous avez augmenté la taxe foncière de 18 %. Il a diffusé une vidéo sur ce thème-là. Il a également fait un tract où il explique que vous avez augmenté la taxe foncière de 18 %. Or, les bases ont été augmentées de 7 % et vous avez augmenté les taux de 5 %, elle a donc augmenté de 12 %. Je voulais savoir si vous alliez porter le fer, comme vous dites régulièrement ?

M. le Maire : Je ne vais pas porter le fer au tribunal. Ce soir, je me suis fixé une ligne de conduite, de rester calme, quoi que j'entende. Quand vous dites que je vous ai traîné au tribunal, une fois, effectivement, il y a eu un contentieux ; ça n'est jamais allé au-delà. J'avoue, je ne suis pas tellement un procédurier. Évidemment, quand on est attaqué, il faut bien répondre, on prend des avocats. Enfin, mise à part cette exception – que je ne vais pas rappeler, nous ne sommes pas là pour ça –, je ne suis pas un procédurier. Quant à la question précise que vous me posez, est-ce que je vais traîner – comme vous dites – M. AMARO au tribunal pour ce tract que j'ai découvert aujourd'hui ? La réponse est non, on répondra par les moyens habituels de réponse.

M. AMARO : Merci d'avoir mis à l'honneur le sujet de la taxe foncière puisque cela faisait partie des questions que nous avions. Concernant les 18 %, si vous lisez bien, c'est 18 % au total d'augmentation. Les Pennois, une fois toutes les augmentations cumulées, ont sur leurs taxes foncières 18 % au total. Et c'est bien inscrit, nous n'avons jamais dit ni écrit que les 18 % représentent la part communale. La part communale, on l'a votée il y a quelques mois,

elle est de 5 % pour la commune. On l'a toujours dit, mais peut-être que c'est écrit en trop petit. On vous aidera à le comprendre la prochaine fois, ce sera avec grand plaisir M. FUSONE. S'il y a une démarche juridique et administrative, tous les Pennois ont bien pris conscience que l'augmentation est de 18 % sur leur taxe foncière, au total. M.MUSSO, une question sur la taxe foncière. Vous avez précisé au dernier Conseil municipal, pour défendre la hausse, que la taxe d'ordures ménagères a augmenté de 32 % ; ce qui est totalement vrai puisque c'est une délibération qui est passée au Conseil métropolitain le 19 janvier 2023. Quels ont été les votes de M. AMIEL et Mme SLISSA au sujet de cette augmentation du taux ?

M. le Maire : Nous avons voté les taux au niveau de la métropole. Je voudrais quand même, si c'est possible – je sais très bien que vous utilisez le Conseil municipal comme une tribune, mais bon, mon Dieu, pourquoi pas ? – que nous restions le plus possible dans le cadre des délibérations. Enfin, à travers le procès-verbal, on peut remonter au déluge. Donc oui, j'ai voté ce que Martine VASSAL nous a proposé au niveau de la métropole et je ne suis pas le seul, y compris des amis politiques à vous que vous aimez tellement citer. Alors, si vous croyez me piéger par cette question, vous avez tort.

M. AMARO : Ce n'était pas un piège, c'était une question. Autre question, M. le Maire, vous précisiez dans le précédent procès-verbal qu'il fallait que vous invitiez les Pennois à faire un comparatif avec les autres communes. La Provence l'a fait puisque dans son édition d'il y a 10 jours, la Provence classe les Pennes-Mirabeau comme la 5e ville où le taux d'imposition est le plus élevé des 119 communes de la région métropolitaine.

M. le Maire : Alors, je ne vais pas répondre, car c'est hors ordre du jour, mais on pourra y répondre à l'occasion de la décision modificative, car là, on sera dans le sujet et j'ai effectivement quelques éléments de comparaison.

Donc pour le procès-verbal, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 5/10/23 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune afin d'engager une action en référé visant à demander que soit ordonné l'enlèvement d'une clôture et d'un portail édifiés sur une parcelle communale.
En date du 17/10/23 : Demande de financement auprès de la CAF pour l'aménagement du relais petite enfance.

Aucun Marché public attribué en septembre.

Mme DELAVEAU : Ma question est très simple. Habituellement, nous avons sur ce genre de petit paragraphe, lorsque vous engagez notamment un avocat pour défendre les intérêts de la commune, nous savons contre qui et quelle est la cause ou la raison exacte de cet engagement d'un avocat. Ici, ce n'est pas noté.

M. le Maire : C'est exact. Nous avons eu des remarques sur la protection des données personnelles. Donc effectivement, nous essayons un maximum – alors des fois ça s'impose par rapport à des délibérations ou des sections de terrain ou des trucs comme ça – de ne pas citer nommément les personnes concernées. Mais je vous confie bien volontiers qu'il s'agit toujours du contentieux que nous avons au niveau du RQG et des travaux qu'on nous a proposés en augmentation importante du fait de la période que nous avions traversée... Ah non, alors là, c'est encore autre chose, il s'agit d'un contentieux entre deux administrés pour une vieille proposition. Quand je dis vieille, c'est M. MELLAN qui avait signé ça, de proposer de vendre un terrain, chose qui n'a jamais été signée devant le notaire, et là, la commune se sent - je vous le dis clairement - un peu prise en otage entre les deux personnes. Donc nous essayons de traiter très clairement le sujet de la façon la plus juridique possible. On a été

attaqué par une personne et on y répond. Après de façon off, cela ne me gêne absolument pas de vous le dire, mais pas publiquement.

D'autres questions sur les décisions ? Il n'y a eu aucun marché public attribué en septembre.

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT SUR LE SITE DU STADE GILBERT ROCCI

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. Cette délibération concerne l'autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché relatif à la construction d'un complexe sportif polyvalent sur le site du stade Gilbert Rocci. Le 27 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé le projet de réalisation du futur pôle de vie à vocation sportive sur le site Gilbert Rocci. L'enveloppe prévisionnelle était de 9,3 M€. La commune a choisi de recourir à un marché public global de performance avec négociation. Quels sont les avantages de ce marché ? Il permet, au sein d'un seul et même marché, de réunir la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance pour faciliter la réalisation d'un bâtiment avec des objectifs de performance clairement définis. La fixation d'objectifs de performance énergétique permet de maîtriser les coûts de fonctionnement. Si ces critères ne correspondent pas à l'attendu, des pénalités seront appliquées. Il permet également de maîtriser l'enveloppe financière et les délais de réalisation. La procédure du MGP est décomposée en deux phases distinctes : une phase de candidature pour la sélection des candidats admis à présenter une offre, et une phase d'offre au terme de laquelle un attributaire est choisi. En regroupant les différentes phases du projet en un seul contrat, il permet une meilleure coordination entre les parties prenantes, car elles sont liées entre elles, et permet de réduire les retards et les conflits potentiels. C'est un groupement conjoint, chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter là où les prestations lui seront attribuées dans le marché, avec un mandataire solidaire désigné dans l'acte d'engagement qui représente le groupement vis-à-vis d'acheteurs et coordonne celui-ci pour l'exécution du marché.

Lors du Conseil municipal du 29 septembre 2022, la délibération adoptée concernait la modification du programme, à savoir la réduction de l'enveloppe prévisionnelle à 6 766 170 € HT, et donner les éléments constitutifs du projet conservé. La philosophie globale initiale a été préservée dans la réalisation d'un équipement à vocation de tiers lieu. Lors du Conseil municipal du 12 décembre, la délibération adoptée a désigné les membres du jury. Le 15 décembre 2022, phase candidature, le premier jury avait pour seul objectif d'examiner les candidatures, de formuler un avis motivé sur la liste des candidats admis à réaliser des prestations, et a retenu trois candidatures conformément au règlement : le groupement du mandataire Eiffage, celui de GCC et celui de SMC2. Le 15 mai 2023, nous passons dans la phase offre, deuxième jury, audition des trois candidats : présentation de l'analyse des offres par l'AMO, avis du jury et échange sur les questions écrites à poser au candidat. Le 30 juin, troisième jury, analyse des offres intermédiaires et demande du jury de procéder pour les trois candidats à des ajustements programmatiques intégrant dans l'offre finale un parquet sportif en lieu et place du sol sportif collecté, un enrobé drainant sur l'ensemble des voies de circulation et celles des zones de stationnement, un sol sportif en résine sous le préau, et un système de tribune fixe de 100 places rétractables. Le 11 juillet 2023, quatrième jury, analyse des offres finales. Les membres du jury présents, M. le Maire, Mme FIORILE REYNAUD, M. MUSSO, Mme INAUDI, M. TONARELLI, M. MOLET et Mme SATIER ont fait une proposition de lauréat à l'unanimité pour le groupement dont le mandataire est la société Eiffage Construction Sud Est Ets Provence. Enfin, le 5 septembre 2023, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public global de performance pour la réalisation, la conception, l'exploitation et la maintenance d'un complexe sportif et de loisirs au groupement composé des sociétés Panorama Architecture, TPF Ingénierie, Kiping Génie Electrique et Maintenance, dont le mandataire est la société Eiffage Construction Sud Est Ets Provence pour un montant global sur trois ans de 7 054 070 € HT.

Suite à l'autorisation de M. le Maire de signer le MGP, une phase de mise au point permettant de contractualiser l'ensemble des modifications techniques et administratives des documents sera engagée. Ce document sera signé par les deux parties et annexé au contrat. Contrairement aux autres marchés où les documents sont figés avant passage en Conseil municipal, le MPG permet des ajustements. Je remercie tous les services qui ont travaillé sur ce dossier et notamment le service des sports et celui de la commande publique. Maintenant, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter ce marché global de performance. Merci.

M. le Maire : Et auparavant, je te remercie toi-même, avec l'aide des services, pour avoir accompagné ce montage difficile et innovant, puisque comme l'a rappelé tout à l'heure M. MARTINEZ, et comme tu viens de le faire, ce marché global de performance est un outil qui nous permet de mieux encadrer que ce qui a pu être fait par le passé en évitant les fameux et délétères avenants. Des questions à poser à Mme BALTZ ?

M. AMARO : Mme BALTZ, au-delà des questions, c'est plutôt un avis sur ce projet. Si on se base sur l'état des lieux aujourd'hui et la situation de la commune des Pennes-Mirabeau : sommes-nous en manque drastique d'infrastructures sportives ? Bien entendu que la réponse est oui, puisque depuis Victor MELLAN, il n'y a pas eu de projet d'ampleur concernant aussi bien la culture que le sport. Donc oui, il manque des infrastructures. Il manque surtout de l'investissement dans les infrastructures. On a la salle des Barnouins avec le Chalet Frédéric Mistral qui a connu ce que vous avez connu, et on vient récemment de dire aux associations qu'on mettait un arrêté de péril sur Monaco par manque d'entretien sur nos infrastructures municipales. Donc il manque des infrastructures. C'est la raison pour laquelle, en 2020, dans le projet que nous avions porté, nous portions un projet sportif qui répond principalement à la demande des associations. Maintenant, il ne faut pas le faire de manière irréfléchie. Et là, vous proposez de faire un complexe sportif qui va accueillir, comme le disait tout à l'heure la personne qui a formidablement bien présenté le projet, et ce que vous avez évoqué est très technique, mais l'aspect technique, ce sont nos agents qui savent très bien le faire. Nous, on est dans la vision politique. Et dans la vision politique, vous êtes en train de faire le pire choix qui puisse exister. Comme on l'avait évoqué pour la Gavotte, et aujourd'hui ce que vivent les Pennois à la Gavotte, avec le réaménagement du rond-point, le sens unique, et cetera, les Pennois vivent toutes les alertes qu'on avait évoquées pendant des années. Vous êtes en train de mettre un gymnase sur un secteur qui est déjà encombré tous les matins ou tous les soirs. Sur une voie où deux véhicules arrivent difficilement à se croiser, vous allez mettre un parking de 100 véhicules. Tout à l'heure, j'entendais que le twirling bâton et le basket allaient pouvoir faire des compétitions régionales. C'est très bien. Manque-t-il des infrastructures pour nos associations pour qu'elles puissent faire leur compétition ? Oui. Mais voyez-vous plus de 100 véhicules débarquer aux Cadeneaux à 17h ou 18h à cet endroit-là ? La réponse est clairement non. Donc le choix n'est pas le bon.

En revanche, vous parliez tout à l'heure d'infrastructures sportives de proximité : un skatepark, et cetera ; c'est à cet endroit qu'il faut le faire, effectivement. Pas un gymnase, des infrastructures permettant de créer du lien social, des petites structures qui permettent aux jeunes de pouvoir s'amuser, qui permettent aux écoles de pouvoir venir ; mais pas à cet endroit. Plus de 100 véhicules qui vont arriver au même moment dans une voie qui est déjà saturée, ou alors vous ne l'empruntez jamais si vous faites ce choix. Ça, c'est le premier choix. Le deuxième choix, on se pose encore la question de savoir pourquoi vous avez souhaité être élus conseillers municipaux, maire et adjoints puisque vous donnez tout au privé ? Après la crèche, après la ferme photovoltaïque, on donne les clés du projet au privé. Alors vous disiez que ce sera mieux qu'avant, cela veut dire quoi ? C'est qu'avant, vous ne saviez pas faire ? On a des agents qui sont compétents pour pouvoir le faire, à la seule condition que les élus aient la vision politique pour leur donner la vision qu'on souhaite partager. Demain, c'est donc le privé qui va s'occuper de la gestion du gymnase. Pour que ce soit très pragmatique et que tout le monde comprenne, aujourd'hui, le gymnase Jean Roure est géré par la municipalité, par nos agents. Tout l'entretien, la gestion est faite par la municipalité. Demain, vous nous proposez que ce gymnase soit géré et entretenu par le privé. Mais vous savez, aujourd'hui, il y a beaucoup, et pas que des Pennois, de gens qui

sortent des syndics. Pourquoi ? Car quand vous envoyez en tant qu'association syndicale libre, un petit courrier, ça vous coûte 2 €. Quand vous avez un syndic qui vous le facture 10 €, mais c'est ce qui va se passer ici. Nous allons surpayer pendant des années le privé qui va avoir la gestion de ce gymnase. Pourquoi avez-vous souhaité être élus si nous déléguons tout au privé ? Quel est l'objectif ? Dans la vision que nous avons en politique, nous souhaitons que 100 % de nos infrastructures restent dans le giron municipal. Il n'est pas normal que nos agents aillent demain gérer Jean Roure et qu'ils ne géreront pas ce gymnase-là. Pourquoi laisser le privé se gaver sur le dos des Pennois ? Alors, vous allez nous dire qu'il vous reste 15 M€ : « oui, on est riches et on peut le faire » ; c'est un mauvais choix à notre sens.

À notre sens, comme l'a fait Victor MELLAN pour Jean Roure, comme l'a fait Victor MELLAN pour Monaco, comme l'a fait Victor MELLAN pour toutes les infrastructures municipales, nous gérerons à 100 % les équipements municipaux de la commune. Nous ne pourrons pas entraver malheureusement cette délibération puisque notre voix porte peu, mais nous nous engageons à revenir sur ce contrat que vous donnez aux mains du privé, pour qu'encore une fois, les Pennois surpayent ce projet qui coûte d'ailleurs, d'après de nombreux experts, 30 % plus cher qu'un projet équivalent qu'on aurait pu proposer aux Pennois. Donc, il y a d'abord le point du lieu qui est anti-stratégique et vous allez créer un encombrement massif des Cadeneaux. Sans oublier, Mme BALTZ, vous l'avez peut-être oublié, que vous avez prévu deux lotissements autour de ce gymnase : un juste en face et un encore à proximité. C'est déjà embouteillé sachant que nous n'avons pas encore les deux lotissements qui sont sortis de terre et que vous avez prévus. Concernant les panneaux solaires, nous avons évoqué plusieurs fois notre position. Elle est très claire. Nous estimons que la municipalité se doit d'être dans de l'autoconsommation. Il ne doit pas y avoir de gestion du privé. C'est la commune qui doit bénéficier par de l'autoconsommation de ces panneaux solaires que nous allons installer. Enfin, concernant le choix de l'implantation, nous l'avions évoqué en 2020 - parce qu'il ne faut pas être uniquement dans le fait de pointer du doigt les mauvais choix que la municipalité fait à notre sens -, nous l'avions proposé sur le secteur de Pallières II. À notre sens, il fallait proposer moins de construction, mais bien partir en parallèle aussi sur des infrastructures municipales qui permettent, justement, à proximité d'une entrée et d'une autoroute, de pouvoir absorber ces infrastructures. À notre sens, car un : vous donnez les clés au privé, comme la crèche de la Renardière, comme la ferme photovoltaïque ; nous ne pouvons pas être pour ce projet. Deux, parce que l'emplacement, malheureusement, est incompréhensible.

Nous ne pouvons pas voter pour ce projet, même si nous admettons qu'il faut des infrastructures sportives. Et nous vous proposons, dans deux ans et demi, des emplacements qui soient beaucoup plus logiques et absorbables par la commune. Dernier point, beaucoup plus technique, il y a beaucoup de notations qui nous paraissent un peu suspicieuses, sans aller plus loin dans le diagnostic. Pour terminer, on parlait tout à l'heure d'environnement. Sur la présentation, vous avez évoqué le développement durable, il y a un peu un antécédent avec la Gavotte. À l'époque de la Gavotte, en 2016, nous avions voté pour le projet que vous nous aviez présenté, car il nous paraissait plutôt bénéfique pour les Pennois. Sauf que le projet qui est sorti de terre ne correspond plus en rien à ce que vous aviez évoqué en 2016. Aucune végétation plantée, aucune piste cyclable, sans compter tout le reste. Donc la végétation que vous avez présentée là, rien ne nous assure, comme vous l'avez fait à la Gavotte, que vous n'oublierez pas de planter la végétation que vous avez promise. Et concernant les infrastructures, pareil, nous avons l'antécédent d'Alain Colas, vous avez investi plusieurs dizaines de milliers d'euros dans un mur d'escalade qui n'est pas aux normes, qui n'a jamais pu être utilisé par les associations. Plusieurs dizaines de milliers d'euros investis avec l'argent des Pennois que nous n'avons jamais pu utiliser, sans parler de toutes les structures intérieures du gymnase Alain Colas qui n'étaient pas aux normes et non utilisables. Donc voilà, il y a tout un tas de raisons qui font qu'on ne peut malheureusement pas vous suivre sur ce projet et qui font que nous allons proposer un projet différent dans les années qui viennent.

Mme BALTZ : Je vais répondre au niveau des panneaux solaires. Comme vous l'a dit l'AMO tout à l'heure, c'est un modèle économique qui a été chiffré. Mais comme il vous a dit, en aucun cas la collectivité n'est engagée. Elle prendra donc le choix rapidement. Le choix, ce

peut être autre chose, ça peut être de la revente à Enedis, et cetera. Donc, à ce niveau-là, ce n'est absolument pas figé, ce n'est pas engagé. Après, 30 % plus cher, pourquoi ? Pourquoi dites-vous qu'il est 30 % plus cher ? Par rapport à quoi ?

M. AMARO : C'est ce que disent de nombreux architectes, comme le commissariat de la Gavotte d'ailleurs. Ce n'est pas pour rien que vous avez des élus qui sont partis des marchés. Pour rappel, les deux précédents élus ont souhaité abandonner leur casquette au marché, car ils trouvaient...

M. le Maire : Vous pouvez laisser Mme BALTZ terminer ?

M. AMARO : Elle m'a posé une question.

M. le Maire : Elle n'a pas fini son développement, vous répondrez après. C'est moi qui fais la police des débats. Faites comme moi, prenez des notes et vous répondrez après.

Mme BALTZ : Oui, donc pourquoi vous dites 30 % plus cher ? Par rapport à quoi ? J'aimerais bien savoir sur quelle base vous vous positionnez. Après, pour le reste, je pense que...

M. le Maire : Donc voilà, citez les références des plus 30 %, des experts que vous venez de désigner.

M. AMARO : On va vous les envoyer, mais ce sont les mêmes experts qui avaient aussi...

M. le Maire : Je ne manquerai pas de les lire avec attention. Y a-t-il d'autres remarques ? D'autres questions ?

Mme COCH : Alors oui, vous l'aurez noté, pour le projet de requalification de la Gavotte, nous nous étions déjà abstenus à l'époque, pour justement le fameux sens unique de Val Sec, et pour d'autres problématiques qui étaient liées à ce projet qui pose aujourd'hui les problèmes que l'on connait. Pour ce projet-là, je crains que nous ayons aussi des inquiétudes. Effectivement, vous n'avez pas répondu Mme BALTZ à M. AMARO sur tout ce qui était circulation pour pouvoir arriver jusqu'au stade Rocci ; ce qui me semble effectivement être un gros point noir puisque c'est une zone - je ne vais pas refaire la démonstration de M. AMARO - qui est largement embouteillée et qui risque fort de le devenir encore plus étant données les constructions à venir et en cours. Après, il y a d'autres choses, c'est sur la qualité architecturale de ce projet. On reprend les mêmes qualités architecturales que celles que nous avons vues venir sur la requalification de la Gavotte et sur l'école. Ces projets mêlent le bois, l'acier, le verre, et cetera. C'est très joli sur le papier, sauf que nous vivons dans une région où il y a un ensoleillement qui est quand même certain, et de larges baies vitrées, dans un ensoleillement qui est aussi important que chez nous, risquent de poser toujours les mêmes problèmes. Les mêmes causes entrainent souvent les mêmes conséquences. Quand il y a de larges baies vitrées, effectivement, à l'intérieur, il fait chaud. Comme dans l'école de la Gavotte, il fait chaud derrière les baies vitrées. C'est un problème qui est peut-être anodin comme ça quand on voit l'ampleur du projet, mais qui, sur l'entretien et sur la viabilité du projet, peut apposer de gros points noirs dans le sens où si nous mettons des enfants en train de danser derrière des baies vitrées, si nous mettons un préau sur une zone qui est extrêmement ensoleillée, nous n'allons pas pouvoir faire des rencontres sportives adéquates. Cela va également demander un surplus en termes de ventilation. Ce sont des questions très techniques, je sais et je vous l'accorde, mais comme on a vu ces éléments qui posaient déjà problème dans les autres constructions, il serait peut-être souhaitable de se les poser encore aujourd'hui. D'autant qu'en lisant votre projet, je ne sais pas, l'acte d'engagement final, c'est vraiment l'acte d'engagement final ? Il n'y aura pas d'autres modifications ? Parce qu'il serait peut-être adéquat de modifier en page 7 et il me semble qu'on n'a pas parlé de centre aquatique dans le projet.

M. le Maire : C'est une coquille. Vous avez lu attentivement, bravo.

Mme COCH : Non, mais il est bien évident de lire attentivement.

M. le Maire : Nous l'avons lu aussi, à contretemps, je le reconnais volontiers. Ce n'est pas un centre aquatique, c'est effectivement un centre sportif.

Mme COCH : Je suis heureuse que vous puissiez le voir, car voyez le manque de confiance si vous voulez, dans des projets qui engagent les Pennois sur de telles sommes. Ça peut paraître de petits détails, mais sur des contrats, sur des actes comme ceux-ci, c'est encore une fois ce genre de coquilles qui ne sont pas propices à donner confiance et être en adéquation avec le projet. Donc, c'est toujours la même chose en fait que nous reprenons. Quand on parle de projets aussi importants, même si c'est un projet dont on a réduit la voilure, tous ces détails qui peuvent paraître des détails dans l'euphorie du moment sont très importants sur la viabilité. On reparle aussi de la maintenance des locaux. Quand on dédie la maintenance des locaux au secteur privé, on se prive tout simplement, nous aussi, d'une mainmise et d'une gestion sur le projet. Je ne vais pas reprendre la démonstration de M. AMARO, mais effectivement, il me semble que dans une commune, il est important que les Pennois puissent garder la main sur leur projet. Pourquoi ? Car quand on a déjà ce type d'infrastructure, aussi différente de l'architecture que nous rencontrons sur notre commune, avec ce type de techniques qui posent encore des problèmes qui ne sont pas maîtrisés - je renvoie au projet de la Gavotte -, on ne peut pas penser que ce projet a été mûrement réfléchi. On n'y arrive pas en fait. Moi, j'essaie vraiment à nouveau de donner toute ma confiance. Mais là, tous ces points qui sont des points de viabilité du projet, sur un projet aussi important, je ne peux pas vous donner ma confiance. Nous ne pouvons pas vous donner notre confiance là-dessus, ce n'est pas possible en fait. Ça fait trop de points qui sont sur la vie des Pennois, ne serait-ce que sur l'accès au site, ne serait-ce que sur la viabilité du site, ne serait-ce que sur la réflexion des secteurs d'activité qui vont y être associés ; ce n'est pas possible. Je ne comprends pas en fait, voilà.

Mme BALTZ : Alors, je vais vous répondre concernant les ajustements. Ces ajustements, techniquement, ils ne peuvent pas être réalisés sans que M. le Maire ait été autorisé à signer le marché. C'est le premier point. Ensuite, dès que la délibération va être adoptée, la ville, ses conseils, le groupement s'entendent sous une semaine sur ces ajustements de forme, de fond, sur l'ensemble des pièces contractuelles relues, modifiées et signées avec l'envoi au contrôle de légalité. Il s'agit - je vous explique comment ça fonctionne –, par l'intermédiaire d'un tableau de mise au point du contrat Cerfa officiel code des marchés, de contractualiser toutes les modifications ou adaptations devant être apportées aux pièces contractuelles, notamment l'acte d'engagement, le programme, les plans, et cetera, qui constituent le MGP d'un point de vue technique, administratif et juridique. Par exemple, comme vous l'avez signalé tout à l'heure, corriger les coquilles rédactionnelles : 2039 aussi que nous avons, le centre aquatique dans l'acte d'engagement et de clarifier le contenu de la PSE ; et au niveau technique, toutes les modifications actées lors des différents jurys, par exemple concernant les modifications de dimensions du préau. Donc, si vous voulez, c'est complètement différent. C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, ce type de marché n'a rien à voir avec les marchés habituels comme le RQG, c'est complètement différent. C'est un marché global qui n'est pas adoptif.

Mme COCH : Je suis désolé Mme BALTZ, mais ça ne répond pas à mes questions. Je vous ai posé la question sur les problématiques liées à la circulation et nous n'avons pas eu de retour. Je vous ai posé la question sur le site de construction et les problèmes que cela avait déjà posés sur le même type de construction, sur la requalification de la Gavotte.

Mme BALTZ : Ce n'est pas le même type de construction, vous ne pouvez pas comparer.

Mme COCH : C'est le même système architectural : acier, bois, vitrage. On les reconnait, ce n'est pas très compliqué. Sans avoir fait quatre ans d'architecture, on arrive à comprendre. Non, vraiment, je vous pose ces questions-là, ce n'est pas pour vous piéger Mme BALTZ,

c'est vraiment pour comprendre si le sérieux que ce type de projet a besoin a été vraiment donné. Quand on parle de circulation pour arriver à un point de rencontre des Pennois et de l'extérieur, une vitrine des Pennes, ce n'est pas anodin. Quand on parle de type architectural, quand on est sur un ensoleillement tel que nous le connaissons ici et qu'on a une architecture verre, bois et acier, ce n'est pas anodin. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre en fait.

M. le Maire : Pardon, je vous donne la parole tout de suite. Sur ce point précis, je vous réponds du tac au tac, comme ça on n'en parle plus ou on en parle deux heures si vous voulez, mais comment expliquez-vous, puisque notre choix est tellement mauvais et irréfléchi selon vous, que nous ayons eu pour la Gavotte, un label Or bâtiment durable méditerranéen, et qu'ici, nous avons un label bronze ?

Mme COCH : Je vais vous l'expliquer très simplement. Quand on met des labels, quand on sort des certifications, ce sont sur des données papier, ce ne sont pas sur des données viables. Vous avez aujourd'hui, par exemple, une polémique très intéressante...

M. le Maire : Non, mais c'est faux, c'est une contre-vérité comme disait AMARO.

Mme COCH : Non, c'est très intéressant ce que vous dites. Aujourd'hui, il y a une polémique par exemple sur tout ce qui est système de DPE. Vous avez entendu parler des systèmes de DPE ?

M. le Maire : Nous avons eu ce label en phase conception et en phase exploitation, ce qui traduit quand même qu'il y a eu une validation de spécialistes de la valeur de ce type de projet.

Mme COCH : Ça n'a pas empêché les enfants d'avoir très chaud. Et oui, mais vous voyez, il y a toujours une différence. Quand on parlait des systèmes de DPE qui défiait la chronique avant les éléments que nous connaissons aujourd'hui dans l'actualité, mais pareil. On parle de points de contrôle. Le point de contrôle, c'est un point de contrôle très bureaucratique. Sauf que cela n'est pas adapté à l'ensemble des bâtiments. C'est ce que les gens reprochent à la bureaucratie relative aux constructions. Ce qui est important dans un bâtiment, ce n'est pas qu'il coche toutes les cases de la certification, c'est qu'il soit possible d'y faire ce pour quoi il est construit.

M. le Maire : Pour ce qui est de la bureaucratie des constructions, je vous rejoins. Peut-être que quand vous serez au pouvoir national, vous balayerez d'un revers de main toutes les normes et règles de construction. La semaine dernière, je participais à une table ronde sur ce sujet. En attendant, faute d'obtention de validation, on est bien obligé de les respecter.

Mme COCH : Je suis d'accord avec vous, on est bien obligé de les respecter sur la certification, mais cela ne nous empêche en rien, tout en les respectant, de faire quelque chose qui soit correctement viable pour les Pennois.

M. le Maire : Quand il fait 45° dehors, il est bien difficile de ne pas avoir chaud dedans.

M. AMARO : Mme BALTZ, encore une fois, si on avait besoin de réponses techniques - car vous êtes très technique -, on aurait questionné le présentateur de tout à l'heure, on irait voir les experts que sont nos agents de service. Vous êtes rapporteur de cette délibération, la question est très simple et elle rejoint celle qui a été posée : quelle est votre vision politique sur l'implantation de ce gymnase, de ces infrastructures sportives à cet endroit, dans le contexte actuel de la commune, avec les deux lotissements que vous allez faire à proximité ? Quelle est votre vision politique quand on donne des labels à des infrastructures, mais quand nos enfants... On y était au mois de mai, on était dans la cantine de l'école de la Gavotte, sachant qu'il ne faisait pas encore chaud, il faisait une chaleur monstre dans la cantine. Tous les enfants se plaignent de chaleur. À la Renardière, tout le monde se plaint de chaleur. Donc, il y a une différence entre ce qu'on note dans un dossier et la réalité une fois

qu'on est dans l'infrastructure. La question est simple : quelle est votre vision politique, vous qui êtes rapporteur de cette délibération ?

M. le Maire : C'est moi qui vais y répondre si vous me permettez, car bien que Mme BALTZ soit rapporteur... Je soulève très rapidement, beaucoup plus rapidement que vous, les deux points que vous avez soulevés : le choix d'implantation et le mode de gestion. Le mode de gestion, je pense que tout simplement vous confondez gestion et exploitation, et je ne vais pas détailler : bien entendu que la gestion du bâtiment ne nous échappe pas. Concernant l'implantation, c'est extrêmement simple et cela obéit à un choix extrêmement réfléchi contrairement à ce que vous dites, qui répond à deux ou trois points. Premier point, la nécessité de remplacer le gymnase Monaco. Le gymnase Monaco, qui est dans un quartier qui est à peu près le même à quelques centaines de mètres, devait être remplacé par un gymnase dans le même quartier ; c'est du moins ce que nous avons estimé. Alors évidemment, on avait deux options : soit refaire un gymnase exactement au même endroit, soit le faire à cet endroit. On est en tout cas restés dans le même quartier.

Deuxième point, le choix du terrain. Le choix du terrain, il est extrêmement simple. Il ne vous a pas échappé dans votre extrême pertinence et réflexion, puisque vous êtes seuls à réfléchir à vous écouter, que ce terrain est constructible. Alors vous allez me dire : « vous n'avez qu'à le rendre inconstructible » ; mais il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Préférez-vous, à cet endroit-là, un équipement pour la population ou 200 logements ? Moi, j'ai préféré un équipement pour la population. Un autre point concernant les véhicules, nous avons fait une étude de circulation, sauf erreur de ma part en 2021, circulation et stationnement plus exactement, qui montre que dans un périmètre de 10 minutes à pied, il y a 100 places de stationnement. Alors c'est vrai que vous allez me dire qu'on ne peut pas se garer devant. Mais, je vous rappelle une chose, on n'est pas dans la Creuse, on est en ville. Quand vous êtes en ville, il faut accepter, pour aller se rendre à un endroit où il y a un équipement sportif ou un équipement culturel, de marcher un petit peu. Et les 100 véhicules de stationnement sur place ne vont pas sortir tous en même temps. Donc, comme d'habitude, avec votre brio oratoire, vous mettez en avant des contre-vérités. Je vais vous redonner la parole, ne vous inquiétez pas : « comme tous les imbéciles, vous aurez toujours le dernier mot » ; ce n'est pas moi qui le dis, c'était Talleyrand. Vous aurez le dernier mot.

M. AMARO : Votre gentillesse a duré trop longtemps.

M. le Maire : Ah, mais je ne suis pas quelqu'un de gentil. Je suis un faux gentil, vous, vous êtes un vrai méchant ; c'est notre différence. Pour ce qui est de ce qu'on n'a rien fait sur la commune depuis Victor MELLAN, ça me fait plaisir que depuis quelque temps, puisque ça fait au moins deux ou trois conseils que vous mettez en avant ce qu'a fait Victor MELLAN, je vous rappelle que je faisais partie de son équipe, et que quelque part, c'est un peu lui qui m'a poussé à rentrer. Après, dire qu'on n'a rien fait depuis Victor MELLAN... L'Idéethèque, sans doute que ce n'est rien au point de vue culturel ; la réfection d'Alain Colas, ce n'est rien au point de vue sportif ; la réfection du stade Jean Roure qui hélas en avait bien besoin, ce n'est rien au niveau sportif. Alors quand vous dites qu'on ne fait rien, le moment venu, je vous donnerai la liste exhaustive de tout ce qu'on a fait, mais ne caricaturez pas les choses parce que les gens n'y croient pas. Me salir, ce n'est pas grave ; ça, vous en avez l'habitude. Mais salir la ville des Pennes Mirabeau, qui bénéficie d'une excellente attractivité et pas seulement, car elle est au carrefour de territoire, ça, vous avez tort. Les Pennois ne vous suivent pas, et même si vous passez le plus clair de votre vie à aller d'endroit à endroit pour dire que ce que fait AMIEL ne vaut rien, « regardez dans quelles conditions on vit », et cetera, j'ai peur que vous soyez à côté de la plaque. Donc je vous ai répondu sur les deux points politiques.

Effectivement, vous avez bien fait de dire qu'au Conseil municipal, on n'est pas là pour parler technique - MARTINEZ l'avait fait très bien - mais c'est pour des questions politiques. Le choix de la gestion que l'on a fait dans le cadre d'un marché global de performance, moi, je n'ai pas la prétention comme vous de tout savoir sur tout, donc on a pris des conseils de juristes, des conseils d'avocat - un avocat, d'ailleurs, nous accompagne dans la rédaction -, ils nous ont dit : « l'outil marché global de performance est un excellent

outil ». Première question que vous avez posée. Deuxième question que vous avez posée : l'implantation. Oui, je préfère un bel équipement sportif nécessaire dans ce quartier que 200 logements sociaux comme le préfet me le demanderait. Or, je sais que je ne devrais pas dire ça maintenant, parce que si le préfet, qui a sans doute autre chose à faire, regarde votre projection, il va me tirer les oreilles pour les questions de logements sociaux, mais je ne pouvais pas m'empêcher de répondre à ce point précis. Oui, l'implantation est parfaitement réfléchie. Mais vous êtes tout à fait en droit de dire que c'est une imbécillité comme vous l'avez dit. Je vous redonne bien volontiers la parole pour que, selon votre habitude, vous ayez le dernier mot et vous l'aurez. Moi, je n'ai rien à rajouter.

Mme DELAVEAU : Je me permets de demander la parole, car il y a quelques minutes de ça, vous avez demandé une minute de silence et vous avez parlé d'apaisement avec tout ce qui se passe en ce moment. On a des débats qui me semblent corrects, cordiaux. À aucun moment on n'agresse de quoi que ce soit. On pose juste une autre vision politique des choses, c'est tout. On a le droit de débattre autour. Je ne comprends pas pourquoi vous traitez M. AMARO d'imbécile, que vous parliez d'agression, de contre-vérité.

M. le Maire : Je n'ai pas traité M. AMARO d'imbécile, j'ai fait une citation historique que les imbéciles veulent toujours avoir le dernier mot. Après, s'il le prend pour lui, c'est son problème. Non, mais Mme DELAVEAU, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Vous savez, il y a le fond et il y a la forme. La présentation qui est faite des choses relève, et je ne veux pas envoyer de mots plus durs, de profondes inexactitudes. C'est autrement plus injurieux que de citer une citation que moi je dis sur un ton amusant. Si vous prenez ça comme une agression caractérisée, excusez-moi, il ne vous en faut pas beaucoup dans la vie.

Mme DELAVEAU : Je pense qu'il n'en faut pas beaucoup, mais oui, je me sens agressée quand vous agressez quelqu'un de l'équipe, ou même n'importe quel autre élu. Je ne comprends pas cette réaction. À chaque fois, je suis étonnée.

M. le Maire : Je m'étonne de votre étonnement.

Mme DELAVEAU : Cela fait du bien de le partager, et j'espère que je ne suis pas la seule dans ce cas, car cela voudrait dire que je suis vraiment très naïve.

M. le Maire : Sans doute. M. AMARO.

Mme DELAVEAU : Certainement.

M. AMARO : Donc nous sommes un groupe naïf, imbécile, et cetera. Encore une fois, vous prenez pour agression le fait d'avoir une vision différente. Nous apportons une vision différente et nous n'arrêterons jamais de le faire jusqu'en 2026. Je ne vous ai jamais coupé la parole, vous avez coupé plusieurs fois ma collègue. Si on peut juste éviter de se couper, nous, c'est ce qu'on essaie de respecter le mieux possible. Le fait d'apporter une vision n'est pas une agression. Si vous vous sentez agressé, excusez-nous, mais en tout cas, on n'arrêtera jamais, grand jamais, de vous apporter une vision différente. Sur les deux points, on vous l'a expliqué tout à l'heure, on vous a dit que des projets d'infrastructures sportives à caractère social sur ce secteur qui permettent à des écoles de venir : oui ; qui permettent à des jeunes de pouvoir venir jouer : oui ; à des familles de se rassembler : oui. On ne dit pas que votre projet est mauvais. On dit que ce projet ne correspond pas à ce que, dans notre vision à nous, le secteur peut accueillir. Votre réaction, malheureusement, démontre encore une fois que vous attaquez personnellement, que vous n'êtes pas encore apte et capable de pouvoir absorber une vision différente. Le dernier point, enfin, et c'est vraiment sur ce point-là qu'on veut insister : l'aspect privé est indéniable. Quand vous dites que la gestion du bâtiment ne nous échappe pas, qu'entendez-vous par la gestion ? Qu'allons-nous gérer directement ? Et le dernier point, vous dites, il y a 100 places autour. Cela veut dire que les véhicules vont se garer sur quel parking ? Sachant qu'ils sont déjà tous saturés autour. Donc, de quel parking voulez-vous parler M. le Maire, précisément, quand vous dites qu'il y a 100 places autour ?

M. le Maire : Vous avez eu le dernier mot, je vais donc passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH

COMMERCE

2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ACTION COMMERCE ENGAGÉ

M. BOUCHET : Bonsoir à tous, la délibération numéro 2 est la convention de partenariat sur l'action Commerce Engagé qui se signe depuis 6 ans avec le centre permanent d'initiative pour l'environnement du Pays d'Aix, le CPIE, qui est au développement et à l'animation de cette démarche. À ce jour, douze communes sont inscrites dans ce dispositif dont les Pennes-Mirabeau. En décembre 2020, il avait été acté lors du Comité de pilotage, d'une part, une augmentation de la subvention accordée par le territoire du Pays d'Aix, donc de la métropole, et d'autre part, une contribution directe des communes à hauteur de 200 € par commerce labellisé, car le label s'agrandissait avec des communes qui souhaitent encore rentrer dans ce label. On vous demande de voter la délibération au 1er janvier 2023 pour signer la convention de partenariat. L'objet de la convention, vous l'avez dans la délibération, c'est d'accompagner les commerçants labellisés avec notamment deux passages de terrain par des agents du CPIE, assurer un suivi individualisé pour les commerçants, mettre en place des actions exemplaires. Durant le mois d'octobre, il y a eu l'action des pharmacies solidaires où les Pennois pouvaient apporter des produits d'entretien et d'hygiène qui étaient mis en partenariat avec des distributeurs ; développer la communication sur label et le déploiement de nouveaux cahiers des charges par type de commerce.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ÉDUCATION

3 - PROJET DE FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE CLAUDIE HAIGNERÉ

Mme CHAVE : Je vous présente la fusion des écoles maternelles et élémentaires Claudie Haigneré. Une fusion administrative est proposée par l'inspectrice de l'Éducation nationale qui a pour but de renforcer la cohérence pédagogique et administrative de ce groupe scolaire. Plusieurs avantages : une directrice qui sera présente totalement et déchargée totalement, une plus grande cohérence sur le projet d'établissement, la coordination nécessaire entre les enseignants de tous les niveaux de la petite section au CM2, une continuité pour les familles entre la maternelle et l'élémentaire, mais aussi une continuité des projets qui vont être mis en œuvre entre ces deux groupes et une meilleure prise en compte des réponses qui vont être apportées aux difficultés de tous les enfants. Et pour nous, un gros avantage aussi, c'est qu'on aura un seul interlocuteur puisque nous n'aurons plus qu'une seule directrice. Ce projet a été approuvé par les Conseils d'école de la maternelle et du primaire le 22 juin. C'est quelque chose qui marche assez bien puisque c'est déjà en vigueur sur le site depuis l'ouverture du groupe scolaire Claudie Haigneré, depuis 2 ans. Tout le monde étant satisfait du fonctionnement, on vous propose ce soir cette fusion.

M. le Maire : Puisque tu parles de l'école de Claudle Haigneré, je me permets de rappeler un point, c'est que les problèmes de chaleur excessive qu'on a eus il y a quelques mois, en effet, ont été dus à des dysfonctionnements comme c'est souvent le cas quand on reçoit un bâtiment neuf, et non pas à des erreurs de conception.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

4 - DEMANDE D'ACTUALISATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA FORÊT COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

M. LEONETTI : Bonjour à tous. Cette délibération est une demande d'actualisation de l'assiette foncière relevant du domaine foncier et qui fait suite à la demande des consorts Bellieud qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle CZ 92p afin d'agrandir leur périmètre de débroussaillage pour se protéger des risques d'incendie. Pour cela nous devons compenser. Nous proposons au Conseil municipal d'extraire cette parcelle et nous proposons au service de la préfecture d'intégrer la parcelle CX 94 d'une contenance de 6 700 m², qui ramène à augmenter la forêt communale de 5 102 m². Une fois l'obtention de l'arrêté, nous pourrons la proposer aux consorts Bellieud au prix évalué par les domaines de 15 000 €. Pour rappel, nous sommes dans une zone NEBC et en PPIRF rouge.

M. le Maire : Donc il va de soi qu'il ne s'agit en aucune manière d'un moyen d'augmenter la constructibilité de la propriété. Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Si c'est pour augmenter le périmètre de débroussaillage, c'est obligatoire. Il n'y a pas besoin de leur vendre les terrains puisque les propriétaires, même si ça ne leur appartient pas, ont l'obligation de débroussailler à 50 mètres, de mémoire, de leur maison.

M. LEONETTI : Tout à fait, ce sont 50 mètres que les obligations légales de débroussaillage. Mais ils ont eu énormément peur en 2016, car le feu s'est vraiment très rapproché d'eux. Ils ont donc fait cette demande et je vous assure que nous devons valider cette demande pour qu'ils aient moins de broussailles. Jusqu'aujourd'hui, ce sont toujours eux qui l'ont entretenu. C'était, comme vous dites, dans les obligations légales. Comme c'est une bande qui n'est ni constructible, NEBC et PPRIF rouge, ils ne pourront jamais rien faire dessus. Pour eux, c'est vraiment dans un but de se protéger.

M. le Maire : Il y a une autre petite raison qui peut paraître amusante, mais qui n'est pas négligeable, c'est la possibilité de mettre une clôture un peu efficace, car aux Vanades, nous avons une concentration importante de sangliers. D'ailleurs, j'ai été saisi par d'autres riverains du vallon des Vanades qui me l'ont signalée. Alors ce n'est pas si simple que ça que d'organiser une battue aux sangliers, et ils veulent effectivement protéger leur propriété. Voilà, c'est aussi simple que ça.

M. LEONETTI : D'ailleurs, on a fait lever un sanglier qui a été écrasé hier devant La Bonne Brise et qui a provoqué un accident.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

5 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FREE MOBILE – SITE DE L'HÔTEL DE VILLE

M. LEONETTI : Cela concerne la pose d'une antenne sur le domaine public, sur le bâtiment au 223, avenue François Mitterrand, sur le bâtiment que vous avez sur votre gauche. Une convention sera établie avec la société Free Mobile pour une période de 12 ans, une redevance de 12 000 € par an et une superficie exploitée de 38 m². Deux modules seront installés en toiture sur la partie la plus haute. Il est vrai qu'une attention particulière a été demandée pour l'esthétique afin de l'intégrer dans des fausses cheminées de la même couleur du bâtiment.

M. le Maire : Question ? Remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6 - APPROBATION DU BILAN DÉFINITIF DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES SYBILLES

M. LEONETTI : On arrive au bout. Cela concerne l'approbation du bilan définitif de l'opération des Sybilles. Cette opération s'achève et on peut dire que c'est une réussite. L'intégralité du foncier est de 14 hectares maîtrisés par négociation, sans expropriation. Les études et procédures ont été conduites dans le respect du programme. Les travaux publics de viabilisation sont terminés. Et à ce jour, il y a de très belles entreprises qui ont fait le choix de s'y installer ; entre DHL et Tesla pour ne pas les nommer. Cette opération dégage un bilan positif de 3 891 138 €, auxquels viendra se rajouter – car il nous a été rendu – le lot numéro 6 d'une contenance de 2 970 m² et qui sera vendu par la commune.

M. le Maire : Question ? Remarque ?

Mme INAUDI : Oui, vous connaissez ma position par rapport à cette zone qui a été construite sur une terre agricole, donc je ne participerai pas au vote.

M. le Maire : Vous l'avez déjà signalé de par le passé.
Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 32 – M. INAUDI ne participe pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

M. LEONETTI : M. le Maire, je voulais aussi remercier le service urbanisme pour le gros travail qui a été effectué pour cette zone des Sybilles, et on a très bien travaillé avec la SPLA.

CULTURE

7 - PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU / COMITÉ DES FÊTES

M. BOUCHET : Une convention de partenariat avec le Comité des fêtes dont le président est M. Antoine MATEO. C'est pour la mise à disposition de quatre salles pour les manifestations organisées par le Comité des fêtes en 2024. Pour information, ils n'ont utilisé que trois fois cette convention pour l'année 2023 : le 29 avril, le 8 octobre et le 10 novembre qui arrive.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le

Conseil Municipal.

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

M. BOUCHET : C'est une autre convention de partenariat pour l'année 2024 avec l'Association pour la défense et la conservation du patrimoine, représentée par Mme Christiane LANDI, qui organise des manifestations dans le but de promouvoir la culture, les traditions et mettre en valeur la langue provençale. Prochain événement : la calendale 2023 le 9 décembre.

M. le Maire : Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES-MIRABEAU – AMICALE SOCIO-CULTURELLE SPORTIVE DU GRAND VERGER ET DU REPOS

M. BOUCHET : Toujours une convention de partenariat 2024, habituelle et traditionnelle, avec l'Amicale socioculturelle sportive du Grand Verger et du Repos, représentée par Mme GOSSE, et c'est la mise en distribution de la salle.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE – VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. BOUCHET : Convention d'objectifs entre le Syndicat d'initiative et la ville des Pennes-Mirabeau. Le Syndicat d'initiative a pour missions l'organisation des manifestations locales, des missions générales d'accueil, d'information des clientèles touristiques ainsi que le développement de l'attractivité touristique et économique du vieux-village et la valorisation du patrimoine via notamment le moulin de Palilières. Vous avez les objectifs dans la convention et on vous demande pour l'année 2024 de la voter.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES-MIRABEAU ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

M. BOUCHET : La convention d'objectifs et de partenariat 2024 entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association La Porte des Étoiles, présidée par M. Sébastien FARCI, qui a pour objectif de promouvoir la culture et les traditions et faire découvrir au plus grand nombre le monde du spectacle et de l'animation ; ce qui a été encore prouvé ce weekend avec la fête des sorcières.

M. le Maire : Tout à fait. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 32 – M. FARCI ne participe pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

12 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE ITINÉRRANCES

M. BOUCHET : Une convention de résidence artistique avec la compagnie Itinérrances, une convention de résidence artistique traditionnelle.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES-MIRABEAU ASSOCIATION AC2N

M. BOUCHET : Convention de partenariat entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association AC2N pour la mise à disposition de la salle Tino Rossi pour l'événement qui s'appelait « Bboy Contest » et qui aujourd'hui va s'appeler « AC2N Breaking Cup » pour 2023.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 33
CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

14 - MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE À L'ASSOCIATION « DENIS 2 MÊLÉE »

M. BOUCHET : Une mise à disposition d'une salle municipale à l'association Denis 2 Mêlée, représentée par M. Roger GRANDINI, qui organisera une soirée à but caritatif le 27 octobre à la salle Tino Rossi au profit des personnes souffrant de maladies handicapantes et invalidantes ; ce vendredi.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15 - MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE À L'ASSOCIATION CULTURELLE ARMÉNIENNE

M. BOUCHET : Mise à disposition d'une salle municipale à l'Association culturelle arménienne, représentée par sa présidente Mme Annie STEPANOW, qui sollicite la commune, comme chaque année, pour organiser le noël arménien qui aura lieu le 6 janvier 2024.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

16 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous, il s'agit d'une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux équipements de sécurité publique. Dans un contexte marqué par une série d'intrusions et de dégâts matériels à l'ancienne école maternelle du Saint-Georges, désormais affectée pour abriter la Maison de la Parentalité, un relais petite enfance, la maison de France Services, ainsi que plusieurs associations accueillant les enfants. Les récents actes de vandalisme et de dégradation matérielle ont donc instauré un certain état d'insécurité. La municipalité a décidé d'agir rapidement en mettant en place l'installation de cinq caméras de vidéoprotection tout autour du bâtiment et le remplacement de l'alarme anti-intrusion du site de la Maison de la Parentalité. Le coût total est de 20 000 € et la subvention escomptée auprès du département est quant à elle de 16 000 €.

M. le Maire : Questions ? Remarques ?

M. FUSONE : Une question. Pourrions-nous avoir un retour sur les demandes de subvention ? En fait, il y en a régulièrement au Conseil municipal, mais on ne sait pas si elles ont abouti ou pas, donc si c'était possible de mettre ça en place pour qu'on ait une visibilité.

M. le Maire : Oui, peut-être que Mme PASQUALETTO va répondre puisque c'est essentiellement le département qui les instruit.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Oui de toute façon, chaque demande de subvention est étudiée et votée en séance publique ou en commission permanente. Donc maintenant, si vous voulez avoir les sommes, je peux vous les procurer sans problème. Faites de même pour la région.

M. le Maire : Pour la région, on aimerait bien avoir les mêmes. Vous aurez moins de travail, Monsieur, vous le reconnaissez aisément.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17 - DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS »

M. MUSSO : Du coup, bonne transition, on va passer à la région. Il s'agit d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'équipements sportifs collectifs. Il s'agit donc d'une demande à la région concernant le préau sportif qui va être construit dans le projet qu'on vous a présenté, au stade Gilbert Rocci. Il s'agit de demander une subvention. Je rappelle que ce programme fait partie d'un financement par le Conseil départemental à hauteur de 50 %. La construction de ce préau sportif est d'un montant de 690 566 €, et à la région Paca, on peut avoir une subvention qui peut aller jusqu'à 60 000 €. Pour se faire, effectivement, il faut disposer d'un équipement sportif collectif innovant. Alors qu'est-ce que ça veut dire ? Il faut que ce soit un design actif qui consiste à aménager l'espace public des bâtiments de manière à encourager l'activité physique et/ou sportive de manière libre et spontanée, donc accessible à tous. Et pour se faire, effectivement, il faut qu'il y ait un design actif avec des couleurs, des formes spécifiques, et cetera ; c'est dans lequel ce projet s'inscrit. Au total, avec les 60 000 €, cela représenterait 8,7 % du montant, s'ajoutant aux 50 % de financement par le Conseil départemental à 345 283 €, le coût d'autofinancement communal serait de 41,3 % pour un montant de 285 283 €.

M. le Maire : Merci, avant de mettre au vote, je vais moi-même poser une petite question : comment, M. FUSONE, allez-vous défendre cette demande de subvention à la région après avoir autant attaqué ce projet ? Je connais votre talent et je ne doute pas que vous allez vous en sortir, mais permettez-moi quand même de poser cette question.

M. FUSONE : Tout simplement, on cherche de l'argent pour les Pennois et c'est donc de l'argent qui va retourner dans la poche des Pennois.

M. le Maire : Enfin, de l'argent si mal dépensé, de façon autant irréfléchie. Mais je vous fais confiance. On attend le résultat. Et quand on aura les 60 000 € demandés, je ne manquerai pas, bien entendu, de remercier le président de la région, mais il y aura quand même une petite mention pour vous-même.

M. FUSONE : De toute façon, on est obligé, car nous manquons d'infrastructures sur la commune, et comme on l'a dit, il y a le gymnase Monaco qui tombe en ruine. Donc malheureusement, il y a des associations qui sont orphelines de structures sur la commune. Et après, on va chercher de l'argent, on ne va pas pénaliser les Pennois.

M. le Maire : Je reconnais là votre sens de la réflexion et de la responsabilité.

M. FUSONE : Exactement. D'ailleurs, je me tiens à disposition si vous avez besoin M. MUSSO, avec un collaborateur ; n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

M. le Maire : C'est déjà fait, alors pas avec vous, mais inutile de vous dire...

M. FUSONE : S'il y a besoin.

M. le Maire : Ah, écoutez, la vie est belle.
On met au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

M. MUSSO : On retourne au département pour une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité. Là, on est justement à Monaco, au Tennis club. Il s'agit de la pose d'un revêtement synthétique sur deux des courts de tennis, ainsi que la régénération de quatre courts en béton poreux. Pourquoi la pose de gazon synthétique ? Cela permet effectivement de jouer plus facilement lorsque les articulations sont un petit peu titillées, donc de jouer sur une nouvelle qualité de jeu, n'est-ce pas ? Et d'autant plus que cela permet de mieux jouer lorsque la pluie est légère, car ce revêtement permet aussi de mieux absorber l'eau. Il s'agit également de régénérer quatre courts de dix qui sont en béton poreux. Nous avions fait du démoussage à plusieurs reprises. À force de démousser, le revêtement mis dessus devient très lisse, nous avons constaté pas mal de problèmes de chute sur ces courts et il est aujourd'hui nécessaire de remettre quelque chose dessus pour pouvoir les limiter. Le montant total de l'opération est estimé à 65 000 €, avec une subvention escomptée à 45 500 €, ce qui nous laissera une participation à 17 500 €.

M. le Maire : Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

19 - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES

M. MUSSO : Il s'agit d'approuver les rapports de la CLECT concernant l'évaluation des charges transférées entre la métropole et les communes membres, au titre des transferts et restitutions de compétences. Vous avez dans cette délibération l'ensemble des transferts qui

ont été évoqués. La ville est spécifiquement concernée par trois transferts : celui du service de défense extérieur contre l'incendie pour lequel le montant d'évaluation est estimé à 56 037 €, celui concernant les parcs et aires de stationnement d'intérêts métropolitains est de 3 460 € (parking de la poste), et les voiries et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain d'intérêt métropolitain pour un montant évalué à 123 360 € (chemin de la Pourranque et Jean Monnet).

M. le Maire : Question ? Ce sont les petits jeux de ping-pong qu'il y a eu entre la métropole et les communes avec les nouvelles lois, en l'occurrence, la loi 3DS.

Mme COCH : Oui, il est vrai que ce jeu de ping-pong sur tout ce qui est transfert de charges entre la métropole et la mairie est un éternel combat. Vous connaissez notre position sur la métropole. Comme vous le disiez tout à l'heure, quand il a fallu voter la taxe foncière, par exemple, que vous avez votée pour suivre Mme VASSAL, vous ne l'acceptiez pas pour les Pennes-Mirabeau. Vous avez été obligé d'augmenter la taxe foncière des Pennes-Mirabeau. Cela vous a peiné, mais cela ne vous a pas empêché de voter l'augmentation que vous a demandé Mme VASSSAL. De même, mais à l'inverse, voyez-vous, M. FUSONE, qui n'est pas d'accord forcément, comme nous, sur votre groupe avec le projet Rocci, parce que nous pensons qu'il manque de sérieux. Néanmoins, nous, ce n'est pas notre intérêt politique, mais l'intérêt des Pennois qui priment. Donc, il va quand même défendre la proposition qui va faciliter la vie des Pennois en récupérant une subvention pour les Pennois à la région. Donc j'espère qu'on pourra toujours prendre cette priorité, c'est la priorité des Pennois.

M. le Maire : Si vous permettez, on ne récupère rien, c'est un jeu d'écriture. La métropole, moi aussi j'étais contre, quoique vous puissiez en dire. Et je rappelle qu'à l'époque, en tant que parlementaire, j'ai voté contre la loi qui était passée ; comme ça, les choses sont claires. Je ne suis pas un béni-oui-oui de quelque parti que ce soit. Concernant la CLECT, voilà, on est obligés de se plier à ce jeu d'écriture avec un retour. Tiens, je vais prendre un exemple sans être trop long, Jean Philippe l'a bien détaillée, mais la défense contre l'incendie, voilà une compétence que la métropole avait récupérée en 2016, qu'on récupère sept ans plus tard ; laps de temps pendant lequel rien n'a été fait. Mais là, ce n'est pas Mme VASSAL ou quelque élu que ce soit que j'attaque, c'est la lourdeur du dispositif qu'avait voulu à l'époque - disons-le clairement - M. GAUDIN, avec un gouvernement socialiste. Je ne réécris pas l'histoire, c'est exactement comment ça s'est passé, et on en voit maintenant les résultats. Mais bon, j'entends votre remarque, mais ce n'est pas une faveur que vous nous faites, c'est ce que j'ai envie d'appeler une délibération d'ordre.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

20 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. MUSSO : Il s'agit des admissions en non-valeur. Pour le moment, la créance n'est plus recouvrable, mais cela ne veut pas dire que les personnes pourraient venir à « meilleure fortune ». Du coup, les sommes que nous constatons ici, dans un avenir probable ou peut-être incertain, pourraient être recouvrées contrairement à la délibération suivante où on sera sur des créances totalement définitives, éteintes. Donc concernant les ANV, nous sommes sur un montant total pour l'année 2023 à 11 557 €. Cela représente 75 titres qui ont été émis sur la période 2017-2022. Nous avons des insuffisances d'actifs pour 510 €, des demandes de renseignements négatives, c'est-à-dire des personnes que nous n'avons pas pu retrouver pour 550 €, des personnes disparues pour 6 496 €, des poursuites sans effet : 3 649 €. Les restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuites pour 346€. Cela concerne essentiellement les redevances de l'Espace Famille pour un montant de 1 400 €. Il est à constater sur les différentes ANV que nous avons passées par le passé que ces montants ont sensiblement diminué par rapport à tout le travail qui a été mis en place au niveau de l'Espace Famille pour pouvoir améliorer le niveau de recouvrement. La TLPE pour 242 €.

Les mises en fourrière, ce sont les montants les plus importants, nous avons 9 699 €. Pour le reste, le solde est de 213,85 €.

M. le Maire : Bravo Mme BALTZ avec votre équipe pour l'Espace Famille.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

21 - CRÉANCES ÉTEINTES

M. MUSSO : Comme je disais, la créance est totalement éteinte, c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun moyen de pouvoir recouvrer ces créances. En général, ce sont les décisions de justice et c'est le cas pour celle-ci pour l'exercice 2019. Cela concerne une société qui a été mise en liquidation judiciaire et le montant de la TLPE était de 8 273,40 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

22 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT SUR LE SITE DU STADE GILBERT ROCCI

M. MUSSO : Il s'agit de procéder à une ouverture d'autorisation de programme et de crédits de paiement concernant le complexe sportif polyvalent du site Gilbert Rocci. Pourquoi passer une AP/CP sur les investissements ? Parce que c'est beaucoup plus facile à gérer. Je ne vais pas revenir sur les modalités de ce marché-là, mais cela nous permet d'avoir une meilleure visibilité sur le niveau des comptes. C'est un outil qui nous permet de mieux piloter ce process, et ça nous permet aussi, côté service technique, de pouvoir mieux planifier les travaux, de les suivre, et au besoin d'attendre les différentes planifications budgétaires. Présenté derrière, sur le verso de la délibération, nous sommes sur un montant qui était hors taxes de 6 883 423 €. À cela s'ajoute l'intégration de tout ce qui peut être les révisions de prix prévisionnels sur les différents index. Ce qui nous fait un montant total de 9 073 788 € et vous avez cette répartition qui est effectuée sur les années allant de 2023 à 2026 ; les montants afférents étant associés aux différents types de réalisations qui vont être réalisées. On commence avec 48 000 € cette année et l'engagement le plus important sera sur 2025 avec 7,5 M€.

M. le Maire : Question ? Remarque ?

Mme COCH : M. MUSSO, vous nous dites qu'avec ce nouveau dispositif, il n'y aura pas de dépassement du budget annoncé, pouvez-vous nous le confirmer ?

M. MUSSO : C'est confirmé et c'est même écrit comme je vous l'ai dit sur le verso. Les prix, vous l'avez vu, on était sur un marché à 7 M€. La partie d'investissement est de 6 883 423 € HT et il est précisé que l'AP/CP, qui sera exprimée en TTC, intègre les révisions de prix prévisionnelles sur les index ING et BT01 prévus contractuellement au CCAP. Cela représente une évolution de l'indexation des prix qui est à peu près de 5 % par an. Les prix sont donc encadrés par les évolutions de ces indices et c'est pour cela qu'on passe de 6,8 M€ HT à 9 M€ TTC.

M. le Maire : Oui, tu fais bien de rappeler, qu'il n'y ait pas de confusion comme il y en a eu par le passé, que lorsqu'on parle du budget du projet, on parle en hors taxe, et lorsqu'on parle en procédure AP/CP, on parle en TVA comprise.

M. MUSSO : Pour être très clair là-dessus, on a vu tout à l'heure dans la délibération que Mme BALTZ a présentée, que nous étions sur 7 M€. Il y avait 170 000 € qui correspondaient à tout ce qui était l'exploitation, la maintenance, et cetera. Nous sommes sur les 6,8 M€ hors taxes. Si j'applique seulement la TVA, on n'est pas à 9 M€. On a intégré, ce que j'ai évoqué, la révision des prix selon les indices, et cela fait partie du marché de 5 % par an.

Mme COCH : Nous sommes donc bien d'accord qu'il n'y aura pas d'enveloppe budgétaire supplémentaire annexée au projet, qui serait définie aléatoirement sur un projet annexe ?

M. MUSSO : C'est pour ça qu'on passe sur une AP/CP et qu'on est passé par la MGP.

Mme COCH : On est bien d'accord, merci.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH

23 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

M. MUSSO : La décision modificative pour le budget 2023, c'est donc la deuxième année que nous passons sur une décision modificative. Nous étions auparavant sur un budget supplémentaire. Je rappelle que les décisions modificatives de budget sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources humaines, soit pour supprimer des crédits antérieurs votés. Cette délibération, cette décision budgétaire modificative intègre à la fois la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique ainsi que l'actualisation des dépenses et des recettes d'investissement selon l'avancement des travaux. Sur la section de fonctionnement, nous avons côté dépenses : +1,56 M€ ; et côté recettes : +4,26 M€. Sur les investissements, côté dépenses : -1,17 M€ ; côté recettes : +368 000 €. Pour reprendre directement les différentes sections de manière très synthétique et pour ne pas vous noyer dans une série de chiffres, sur le fonctionnement, côté dépenses, ce qui vient, dans le chapitre des charges à caractère général, augmenter la décision modificative, ce sont essentiellement les charges liées à tout ce qui est le consommable, l'eau, les combustibles et l'alimentation, respectivement à plus 55, 70 et 65 000 € ; ainsi que divers entretiens de bâtiments, de voirie et de matériel, avec pour chacun entre 30 et 40 000 € de plus. Le chapitre que j'évoquais sur les charges de personnel et de frais assimilés : +605 000 €. Également, le chapitre 65 : autres charges de gestion courante ; qui correspond à une subvention pour un montant de 72 240 €. Côté recettes, les produits des services du domaine rapporteront +32 000€, les impôts et taxes : +51 000€ ; les dotations de et participations : 80 000 € ; et les produits financiers : +3,9 M€. Côté investissement, en dépenses : les immobilisations incorporelles : -220 000€ ; les immobilisations corporelles : - 59 000 € ; les immobilisations en cours : - 1 M€ ; emprunts et dettes : +120 000 €. Côté recette : des subventions : +174 000 € ; les dotations, fonds divers : +74 000 €. Voilà pour la partie chiffrée. Ce qui nous fait au total sur cette décision modificative qui est soumise au vote du Conseil municipal, avec les écritures d'ordre : – 112 000 € côté dépenses et +4,6 M€ en recettes.

M. le Maire : Questions ? Remarques ?

M. MUSSO : Par rapport aux taux d'imposition, une précision. Tout à l'heure, vous avez évoqué sur le précédent Conseil municipal que - je ne sais pas si j'ai bien saisi - que nous faisons partie des cinq villes qui avaient le taux le plus haut : sur la métropole ? Ou était-ce l'augmentation qui était la plus haute en 2023 ?

M. AMARO : J'attends que vous me donniez la parole.

M. le Maire : Je vous la donne bien volontiers.

M. AMARO : Dans le classement indiqué par la Provence, on fait partie des cinq communes qui ont le plus haut taux.

M. MUSSO : Alors, je ne vais pas répondre là-dessus, car cela me surprend un petit peu.

M. le Maire : J'ai une petite classification. Non, mais je l'ai, on a vu l'article. Mais après, il faut toujours comparer ce qui est comparable, en matière de taux, mais aussi en matière de prestation. Alors j'ai piqué quelques taux de villes. Les Pennes-Mirabeau, effectivement, nous avons augmenté cette année plus que beaucoup d'autres communes pour une bonne et simple raison, ce qu'elles l'avaient fait avant. Et moi, c'est un choix politique que j'ai fait et que nous avons partagé au sein du groupe : attendre le plus possible pour augmenter les impôts. Voilà. Et c'est ce qu'on a fait. Donc effectivement, si on voit les communes comme Allauch par exemple qui n'a pas augmenté, mais son taux, nous, on a 45,24 %, eux ils sont à 47,77 %, c'est-à-dire sensiblement plus. Gignac : 47,57 %. Aubagne : 49,13 %. Et je cite des villes de sensibilité politique différente. Septème : 48,68 %. Salon-de-Provence : 45,54 %. Après, je vais vous dire, cette histoire des impôts, c'est une polémique normale. Je veux dire, par définition ou presque, l'opposition ne vote pas le budget de la majorité. La tradition était différente lorsqu'on était en Pays d'Aix. En Pays d'Aix - je parle du temps de Maryse JOISSAINS puisque depuis on est passés en métropole -, on s'était entendu pour voter le budget, car comme je l'ai dit déjà l'autre fois, ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'on augmente les impôts. Donc voilà, c'est de bonne guerre de dire que le maire a augmenté les impôts. Nous, on essaie de maintenir, comme je l'ai souvent dit, un service public de meilleure qualité possible. Je pense à deux secteurs en particulier : les cantines scolaires où nous avons toujours une cuisine traditionnelle, ce qui est un cas, je ne dis pas unique, mais il y a peu de communes qui sont dans le même cas ; plus la police municipale. Après, c'est de bonne guerre de dire qu'on gère mal, qu'on ne devrait pas augmenter les impôts, et cetera. Moi, cela ne me choque pas du tout. Comme l'a dit M. AMARO tout à l'heure, nous n'avons pas la même vision des choses.

M. AMARO : Oui, pour être précis, c'est l'infographie qui date du 18 octobre disponible à la Provence avec le classement de toutes les communes. Vous avez au-dessus de nous : Istres ; vous avez d'autres communes qui sont au-dessus, et on est en 5e position des taux dans l'infographie du 18 octobre qu'on pourra vous transférer avec grand plaisir. Juste M. le Maire, sur les impositions, nous ne sommes pas des politiciens et nous ne sommes pas là dans la tradition politique, c'est juste que nous évoquons toujours le fait que les communes que vous avez citées : ont-elles 15 M€ d'excédent budgétaire ?

M. le Maire : Cet excédent budgétaire, je vais vous dire, à la fin du mandat, il n'y aura plus rien.

M. AMARO : Oui, mais cette année, avez-vous 15 M€ d'excédents ?

M. le Maire : M. AMARO, Vous êtes le premier à dire que gérer c'est prévoir. Nous avons des investissements relativement importants qui sont programmés. Tout à l'heure, on a longuement discuté de Gilbert Rocci, on est d'accord ou pas, qu'importe, c'est un gros investissement. Alors, je ne suis pas un grand spécialiste de la finance, mais je crois que votre orientation professionnelle va dans ce sens, il ne vous pas échappé que les taux d'intérêt ont augmenté de façon considérable. Aujourd'hui, emprunter pour les communes, on va emprunter autour de quoi : 5 % ? Voilà, on va emprunter autour de 5 %. Donc j'ai

demandé à mes services de garder vraiment ça pour un gros pépin. Il y a quelques années de ça, il n'y a pas si longtemps que ça, quand je suis revenu aux affaires comme on dit, les taux d'intérêt étaient encore très faibles et j'avais dit « mais profitons de l'aubaine, empruntons ». Et de façon extrêmement juste, et là, ça va totalement dans votre sens, mes services m'ont dit : « M. le Maire, gestionnairement, ce n'est pas raisonnable d'emprunter alors que vous avez effectivement un excédent ». Cet excédent, j'ai effectivement décidé progressivement de l'utiliser, surtout pour de l'investissement parce que telle est la règle, mais éventuellement, pour du fonctionnement. Puis, pour être tout à fait transparent avec vous, il y a une nouvelle que j'attends en décembre ou janvier qui ne sera pas bonne : ce sont les pénalités SRU. Les pénalités SRU, FUSONE va dire : « Mais enfin, M. AMIEL, c'est vous et vos amis qui avez voté cette loi ». Moi, en 2000, je n'étais pas parlementaire, je n'étais même pas encore maire, j'ai été maire l'année d'après.

M. FUSONE : Vous aviez la carte au PS.

M. le Maire : Tout à fait, j'avais la carte au PS, et effectivement, je l'ai rendue pour des raisons dont je me suis déjà expliqué. Mais la loi SRU, qu'elle plaise ou qu'elle ne plaise pas, elle est là. Je vais vous dire un truc, si vous arriviez au pouvoir, on ne sait jamais, vous y comptez bien. Moi, je croise les doigts dans l'autre sens, c'est logique. Mais si vous arriviez au pouvoir, vous voulez que je vous dise, vous la supprimerez. Si vous n'êtes pas élu, je vais perdre un bon pari. J'aime bien faire de temps en temps des petits paris. Ce n'est pas que je tienne forcément à déjeuner avec vous, mais si vous êtes élu et que vous supprimez la loi SRU, je vous paye un repas ; et en cas inverse, c'est vous. Bon, de temps en temps, on peut se détendre un peu. Cette loi, aujourd'hui, qui est très difficile pour nous et qui nous pénalise, et Dieu sait ce que vous nous avez attaqué sur le logement social pour en avoir trop fait ; ou plutôt, pardon, de ne pas l'avoir fait au bon endroit. Sauf que jamais au grand jamais vous n'avez dit à quel endroit vous le feriez ; cela vaut pour les deux. Nous, on a fait modestement. On est parti en 2000, on avait 3 % de logements sociaux, nous sommes aujourd'hui à un peu moins de 9 %. La loi, c'est 25 %. Si tout va bien, je n'ai pas revu les chiffres avant de venir donc je vais parler sous le contrôle de Mme GREFEUILLE, nous devrions avoir 800 000 € de pénalité SRU, c'est ça ? Mais attention, ces 800 000 €, c'est le minimum minimorum. C'est-à-dire que la loi permet en cas de défaillance, et vous savez que nous sommes une commune carencée, de doubler voire plus cette pénalité. Alors vous voyez, là, je pourrais ne rien dire et puis ne pas avoir le dernier mot, parce qu'après ce que j'ai dit tout à l'heure. Mais là, ce sont quand même des choses qu'il me paraît important de rappeler.

Aujourd'hui, entre guillemets, ce confort de vie que nous avons aux Pennes-Mirabeau d'avoir un pourcentage de logements sociaux relativement faible, c'est un confort de vie qui nous coûte quand même très cher. Et ça, il faut que les gens le sachent. Voilà, les logements sociaux, tout le monde en veut, mais chez les voisins. Alors, pour compléter quand même la petite démonstration concernant non pas le budget supplémentaire, mais la décision modificative, mais c'est à peu près la même chose. Je rappelle qu'en 2014, nous avions 2,2 M€ de dotations globales de fonctionnement. Nous sommes à moins de 700 000 € aujourd'hui. Alors, je veux bien que je sois le pire des gestionnaires, je fais les pires choix, que tout ce que je fais irréfléchi, mais tiens, pour la suite, vous essaierez de faire mieux. J'espère que je serai encore en vie pour le voir. M. AMARO. Moi, j'ai fini, vous avez le dernier mot.

M. AMARO : Sur la cagnotte, les 15M€ : le surplus que vous avez évoqué ; vous n'avez pas répondu à la question de savoir si les autres communes ont un excédent budgétaire de 15 M€. Mais ce point, il est important, car les autres communes ne l'ont pas. Vous avez dit que, je vous cite : « J'ai demandé quand les taux ont augmenté d'avoir cette cagnotte ». Les taux ont augmenté à partir du mois de juin...

M. le Maire : Je n'ai pas dit ça.

M. AMARO : Vous avez dit que depuis que les taux ont augmenté, l'objectif était de ne plus faire d'emprunt et donc d'utiliser la cagnotte. C'est ce que vous avez dit et c'est filmé.

M. le Maire : Mais ce n'est pas ce que vous venez de dire. C'est exact.

M. AMARO : C'est la même chose. À l'époque où vous avez fait des emprunts quand les taux étaient très bas, voire négatifs, nous vous avons toujours soutenu. Nous avons toujours dit, malgré que certains opposants du Conseil municipal n'allaient pas dans cette démarche, nous avons toujours dit qu'il était bénéfique pour la commune de faire un emprunt. Vous voyez que de temps en temps, nous soutenons vos démarches quand les décisions vont dans le sens des Pennois. L'augmentation des taux, c'est juin 2022. Excédent budgétaire, en 2018 : 9,5 M€. Excédent budgétaire en 2019 : 9,6 M€. En 2020 : 19 M€ ; les taux étaient très faibles. Excédent budgétaire en 2021 : 17 M€. Excédent budgétaire en 2022 : 15 M€. Donc, la vision que vous apportez ce soir ne répond pas à la problématique. Vous avez augmenté la taxe foncière. Nous faisons aujourd'hui partie du haut du classement sur le taux par rapport aux communes aux alentours, malgré le fait que nous ayons 15 M€ d'excédent budgétaire. C'est ça que nous reprochons. Maintenant, si nous sommes dans une commune du Nord de la France, en déclin, où les entreprises disparaissent, où le budget est négatif, mais bien entendu : quel maire peut sortir sa ville d'une situation catastrophique sans augmenter les impôts ? Mais pas dans une ville très riche comme la nôtre.

M. MUSSO : En liminaire, effectivement, on consacre la moitié de nos recettes en fonctionnement à de l'investissement. Sachant que comme ça a été dit, on a un très faible emprunt et on a une dette par habitant qui est de 396 € alors que la moyenne nationale est de 985 €. Après la question que vous posez, tout le monde se la pose : pourquoi, quand on a 15 M€ de cagnotte, décide-t-on d'augmenter les impôts ? Le premier élément, c'est qu'il faut d'abord distinguer le fonctionnement de l'investissement. On peut prendre dans cette cagnotte-là et combler le déficit de fonctionnement. Nous avons fait un calcul qui est très simple avec les 15 M€ que vous avez cités. Vous l'avez vu, on a voté lors du précédent conseil municipal, le contrat départemental : 14 M€, donc 7 M€ que nous allons financer et 7 M€ que le Conseil départemental va financer. On a pensé là aussi à un certain nombre de demandes de subventions : en moyenne, sur ces dernières années, en étant très simple et très bas, on dépense à peu près entre 4 et 5 M€, subventions déduites. Alors, parfois c'est plus, parfois c'est moins. On revient à ces 15 M€. On va aller sur la fin du mandat : 2026 dans 3 ans, 4 M€ - je ne prends pas 5, je prends 4 M€ -, quatre fois trois soit 12 M€ d'euros. Avec ce qu'on évoquait tout à l'heure, aujourd'hui, on est en train de prévoir le budget de l'année prochaine. Malgré les augmentations, on est sur un déficit de 1 M€. 1 M€ fois trois, soit 3 M€, et douze et trois : 15 M€. Cela veut dire que si on reste comme ça, à investissement constant, à fonctionnement constant, à prestations constantes vis-à-vis de nos administrés, sans augmenter les impôts, on serait en dépôt de bilan et en cessation d'activité. Vous pouvez rigoler, M. AMARO, mais c'est la réalité, c'est mathématique. Après, que vous ne le compreniez pas, c'est une chose, mais en tout cas, aujourd'hui, je suis content de gérer ça. Que vous le vouliez ou non, c'est comme ça : c'est mathématique et vous ne pouvez pas contester ceci. Après, c'est votre vision, ce n'est pas la nôtre.

M. FUSONE : Ce qui est mathématique, c'est qu'il y a un vrai problème de gestion au sein de la commune. On en avait parlé la dernière fois, quand on a la masse salariale qui augmente de 6 %, il y a trois employés en moins et le point d'indice des fonctionnaires augmente de 3,5 %, c'est qu'il y a un problème. Il y a un problème de gestion qui est criant. Quand on est 15 points au-dessus de la moyenne nationale, on peut avoir un service public de folie. Non, nous n'avons même plus de policiers la nuit. C'est donc bien qu'il existe un problème de gestion. Il faut faire des économies sur le fonctionnement.

M. MUSSO : Et donc sur la masse salariale, c'est ça ? Car on vous a déjà posé la question à plusieurs reprises : qu'allez-vous enlever comme masse salariale, M. FUSONE ? Puisque vous allez rajouter de la police municipale, combien ça fait ? Qu'allez-vous enlever ailleurs ? Et ce n'est pas le service communication qui va répondre à votre solution. Qu'allez-vous faire pour passer de 75 à 56 % ? 20 % en moins, qu'allez-vous supprimer à la ville des Pennes-Mirabeau ? C'est-à-dire que si vous supprimez du personnel, vous allez supprimer du service aux administrés. Quels sont les services que vous allez supprimer ?

M. FUSONE : Déjà, il y a un problème quand on a le point d'indice des fonctionnaires qui augmente de 3,5 %, on a trois employés en moins et que la masse salariale augmente de 6 %. Maintenant, moi je peux vous dire, me donneriez-vous accès aux primes IFSE ?

M. MUSSO : Pouvez-vous répondre à ma question M. FUSONE ?

M. FUSONE : Demain, je peux vous répondre. Je pourrais vous dire où faire des économies : par exemple, les primes IFSE.

M. le Maire : Pardon, vous voulez dire que vous suggérez de supprimer les primes ?

M. FUSONE : Non, je demande juste l'accès, comme ça, demain, je pourrais peut-être vous donner....

M. le Maire : Alors, les primes de fin d'année représentent une enveloppe - combien a-t-on budgété ? - de 500 000 €.

M. FUSONE : En tout cas, les chiffres nous montrent qu'il y a un réel problème.

M. MUSSO : Je vous ai posé une question, répondez-moi.

M. FUSONE : Nous n'avons pas les éléments, nous n'avons pas accès. Il y a un réel problème : 3,5 % l'augmentation du point des fonctionnaires, trois employés en moins, 6 % d'augmentation de la masse salariale. Il y a un problème, pas besoin d'être bon en maths, il faut juste avoir un niveau de CP.

M. MUSSO : Là, nous ne sommes pas sur des maths, on est sur concrètement, que faites-vous pour arriver à cette solution mathématique ?

M. FUSONE : Mais justement, vous, que faites-vous pour arriver à 2,5 % d'augmentation en plus, en trop ?

M. le Maire : Non, mais attendez, là c'est effectivement un problème de gestion. Moi, je ne me vois pas aujourd'hui diminuer le volume - et je joue sur les mots - de service public. Car si on reprend ce qui a été dit tout à l'heure, vous savez, il y a une façon assez simple de réduire la masse salariale, mais c'est un jeu d'écriture, c'est de faire une délégation de service public pour tout, comme nous l'a reproché vous-même ainsi que M. AMARO à plusieurs reprises : comme on le fait par exemple pour les crèches. Mais je m'en suis déjà expliqué, mais je peux recommencer. Après tout, vous radotez, je le fais aussi. Pourquoi avons-nous externalisé les crèches ? C'est, car aujourd'hui, essentiellement, nous avons une profession qui est en extrême tension : les professions de la petite enfance ; et que les grosses sociétés qui gèrent de la petite enfance ont un vivier d'agents qui leur permet de... Non mais vous dites le contraire, c'est votre droit. Et c'est là où le débat devient biaisé. Aujourd'hui, je ne peux plus trouver d'auxiliaires de puériculture, et vous le savez très bien. Enfin, lisez les publications spécialisées. Il y a plein de métiers aujourd'hui qu'on ne trouve plus dans la fonction publique, mais c'est vrai aussi du privé.

M. FUSONE : Et pourquoi eux les trouvent ?

M. le Maire : Car ils ont une masse beaucoup plus importante, bien sûr que si.

M. AMARO : L'actualité sur les crèches privées nous montre le contraire.

M. le Maire : Non, mais attendez, vous faites allusion à une publication qui est ce qu'elle est. Nous, on a fait une délégation de service public. Bon, c'est une société qui s'appelle Maison Bleue qui l'a eue. Mais croyez-moi, on sera extrêmement vigilant à vérifier le fonctionnement de cette crèche puisqu'on en est venu à parler de ça. Donc l'histoire de la masse salariale

trop importante, je peux l'entendre, mais à un moment donné, il y a des façons pas très honnêtes ou plutôt des jeux d'écriture pour gérer la question. Moi, aujourd'hui, on parle beaucoup de budget, mais je peux vous assurer qu'il y a des projets qui, financièrement, pourraient être faits plus vite. Sauf que quand j'en parle à mes directeurs des services techniques par exemple, on me parle de plan de charge. « Le plan de charge ne nous permet pas de faire ça ». Que voulez-vous que je vous dise ? Si vous êtes capable de mettre mieux les gens au travail, eh bien je vous félicite et je vous redonne rendez-vous aux prochaines élections.

Mme COCH : Moi, ce que j'ai du mal à comprendre pour résumer un petit peu la situation, c'est comment peut-on augmenter la masse salariale en baissant le nombre de salariés et en augmentant le nombre de délégations ? C'est ça que je ne comprends pas.

M. le Maire : Alors, augmenter le nombre de délégations, je vous signale que nous ne sommes pas encore entrés dans la phase dure. La DSP n'a pas commencé, premier point. Deuxième point, si vous lisez un petit peu les revues diverses et variées qui s'intéressent aux problèmes de ressources humaines et pas que de la fonction publique, vous verrez et vous le savez très bien si vous êtes de bonne foi, d'une part, des métiers ne sont plus attractifs, et d'autre part, plus particulièrement dans la fonction publique. Alors, si vous voulez me faire dire qu'on a augmenté les salaires d'un certain nombre de nos agents, la réponse est oui, et en particulier, comme on l'avait abordé lors du budget primitif - ça m'embête, je n'ai plus les chiffres en tête - les catégories C. Après Madame, j'ai des cadres, et les cadres d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a 30 ans. Il y a 30 ans - moi, ça fait presque 25 ans que je suis maire -, un agent, un cadre commençait dans la collectivité et finissait dans la collectivité. Maintenant, ils arrivent, ils sont diplômés, ils sont compétents, ils passent 2 ou 3 ans, ils viennent épaissir leur expérience, ils viennent augmenter leur qualification et ils partent ailleurs. Mais j'en ai comme ça des agents qui ont fait ça. Cela vaut effectivement surtout pour les services techniques. Vous comprenez bien que l'investissement d'une collectivité aujourd'hui est essentiellement porté par les services techniques. Voilà, alors après, la critique, vous avez raison de la faire. Comme je vous disais tout à l'heure, il est de bon ton qu'on ne vote pas un budget sur des arguments comme ça. Après, vous rappelez la masse salariale, et c'est vrai qu'elle est élevée, je ne vais pas dire le contraire. Mais le taux d'endettement, le taux d'extinction de la dette, enfin, ce sont quand même des paramètres gestionnaires qui pour la commune sont bons. Et je vais terminer là-dessus...

M. FUSONE : Cela n'a rien à voir. La dette, c'est pour de l'investissement.

M. le Maire : Mais c'est un tout, ne dites pas que cela n'a rien à voir. Enfin, M. FUSONE, vous gérez un budget familial, moi aussi d'ailleurs, on gère un budget municipal, mais de la même manière. Il y a de l'investissement, il y a du fonctionnement, il y a de la dette.

M. FUSONE : Mais vous ne pouvez pas emprunter de l'argent pour faire du fonctionnement. On ne peut pas emprunter de l'argent pour payer des salaires.

M. le Maire : Mais bien évidemment, il n'y a que l'État qui se permet cette fantaisie ; un peu trop largement à mon goût : 3 000 milliards de dettes. Vous avez raison et c'est ce qui explique qu'on a d'ailleurs provisionné cette cagnotte aussi pour ça. Je n'aime pas le terme de cagnotte. Je voudrais terminer par un point. Avant de descendre au Conseil municipal, j'ai lu une publication de la Cour des comptes, c'est-à-dire la plus haute juridiction qui donne son avis sur des questions de gestion et de finance. Cette publication est une catastrophe pour les communes. Pourquoi ? Car ces gens-là - que je connais pour les avoir pratiqués au Sénat et qui tous les ans venaient très doctement nous expliquer pourquoi on était mauvais - ont une vision extrêmement macroscopique des choses. Je vais faire simple : les communes - je force un peu le trait, je le reconnais -, aujourd'hui, dépensent mal leur argent. Vous voyez, cela vous donne raison. Mais aujourd'hui, vous connaissez le dispositif des attributions de compensation qui, dans notre budget de mémoire, représente 26 %. 26 %, ce n'est pas négligeable. Un quart de notre budget, ce sont les attributions de compensation ;

vous savez, ce qui revient de la métropole. Et bien c'est la même Cour des comptes, et à un niveau local, la Chambre régionale, qui dit : « Messieurs les maires et surtout Madame la Présidente de la métropole, ses attributions de compensation dans les Bouches-du-Rhône n'ont plus de raison d'être ». Je peux vous dire que si en plus du reste on nous supprime tout ou partie des attributions de compensation, vu ce qu'on va rogner sur les services publics, vous serez effectivement et probablement élu. Voilà. Tu veux rajouter quelque chose ?

M. MUSSO : Simplement remercier l'ensemble des services avec qui on a pu établir cette décision modificative, et les services finances encore présents à l'effectif pour avoir réalisé ce travail. Merci.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 27
CONTRE : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

CAUSE ANIMALE

24 - PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

Mme REAU : Cette délibération concerne le partenariat que nous avons avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants. Le Conseil municipal avait approuvé en date du 23 février 2023, une convention avec cette fondation. Le montant prévu était de 1 800 € pour la stérilisation et l'identification de 40 chats jusqu'au 31 décembre 2023. Or, il s'avère que cette somme est insuffisante. Il est donc proposé de prévoir un budget supplémentaire de 480 €.

M. le Maire : Pour une question de salubrité publique que je partage.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ANIMALS VOICING

Mme REAU : C'est une attribution de subvention à l'association Animals Voicing. Le Conseil municipal est informé que l'association Animal Voicing, représentée par sa présidente Mme Chrystelle CAPEZZA, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2023. Cette association œuvre pour sensibiliser la population sur la cause animale et pour la protection des animaux et la stérilisation des chats errants sur la commune. Vu le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention pour soigner les chats errants et notamment les stériliser, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Animal Voicing.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SPORT

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DES PENNES-MIRABEAU – EXERCICE 2023

M. TONARELLI : C'est l'attribution d'une subvention au Tennis Club des Pennes-Mirabeau, à son président Jérôme BRONGNIART, pour la somme de 2 000 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE ÉLAN SPORTIF DES PENNES-MIRABEAU – EXERCICE 2023

M. TONARELLI : C'est l'association Élan Sportif des Pennes-Mirabeau, représentée par Bruno GARNIER, le président du basket, pour la somme de 6 000 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TWIRLING CLUB DES PENNES-MIRABEAU – EXERCICE 2023

M. TONARELLI : C'est le Twirling Club des Pennes-Mirabeau. Son président est M. VIDAKOR. La subvention est en totalité de 6 000 € et est composée de 2 000 € pour le fonctionnement et de 4 000 € pour la participation à l'achat d'un minibus.

M. le Maire : Oui, je me permets de rajouter un mot : qu'on a voulu et que tu as particulièrement défendu compte tenu de la pénalité concernant l'association du twirling bâton par rapport à la destruction et la fermeture du gymnase Monaco. Donc, ça me paraît légitime. On a fait ce geste et j'en suis ravi.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION ELA – EXERCICE 2023

M. TONARELLI : C'est l'association Ela pour une subvention de 500 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. TONARELLI : M. le Maire, vous me voyez satisfait en tant qu'élu au sport de la réalisation du complexe Gilbert Rocci puisque les associations concernées se sont réjouies de ce projet, car nous avons concerté, et en plus, ils le méritent bien. Alors je tiens à remercier le service des sports et tous les services qui ont participé à la réalisation de ce beau projet. Merci.

M. le Maire : J'avoue que si tu avais dit le contraire, ça m'aurait un peu contrarié.

HANDICAP

30 - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE CONCERNANT LES JOURNÉES DE SENSIBILISATION HANDICAPS VILLE DES PENNES-MIRABEAU / ÉDUCATION NATIONALE ASSOCIATION NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP (ANNÉE 2023/2024)

M. VALAT : Bonsoir à tous. Cela concerne une convention de partenariat tripartite entre la ville des Pennes-Mirabeau, l'Éducation nationale et l'association Nouveau regard sur le handicap, concernant deux journées supplémentaires de sensibilisation au handicap qui auront lieu en 2023 pour le groupe scolaire de la Gavotte, et en 2024, le 14 mai, à l'école primaire de la Voilerie.

M. le Maire : Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POLITIQUE DE LA VILLE

31 - SUBVENTION AU FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE

M. le Maire : C'est à moi pour les deux dernières. Alors la 31, c'est une subvention au Fonds arménien de France. Je ne vais pas revenir sur le martyre que vivent les gens du Karabakh, mais j'y reviens quand même, car aujourd'hui, j'ai le sentiment que ça pète dans tous les coins du monde. Un concept qui me fait du mal au cœur de citer parce que ça va faire plaisir à FUSONE, mais que je cite quand même, on a bel et bien à faire à un choc des civilisations. Effectivement. Non, mais pour vous, tout est évident, vous avez la science infuse. Moi, à mon âge, il me faut du temps pour comprendre, pour absorber. Et le bouquin qu'a écrit Samuel HUNTINGTON se révèle un ouvrage prophétique. Voilà. Bref, une subvention au fonds arménien de France de 2 000 €.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

RESSOURCES HUMAINES

32 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire : La 32, c'est la traditionnelle création d'emplois permanents qui ne sont pas, comme je l'ai longuement expliqué chaque fois, des embauches. Là, il y en a un peu plus que d'habitude, justement à cause de l'histoire de la délégation de service public au niveau de la crèche qui est l'illustration de ce que je vous disais tout à l'heure. Trois aides maternelles au niveau de la petite enfance, un agent de restauration au niveau de la petite enfance, un agent d'entretien au niveau de la petite enfance. Après, il y a un contrat à durée déterminée de l'école de musique et la stagiérisation d'un agent des services techniques qui est plombier.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. le Maire : Voilà, vous voyez, pour pratiquer l'autodérision, ce que je disais tout à l'heure, c'est moi qui ai le dernier mot. Par contre, je vous dois une excuse : « Les derniers mots sont pour les imbéciles », c'est Karl MARX qui a dit ça. Il n'y a plus notre ami BARONI, mais voilà, petite mention pour ce type que j'aimais bien, même si je n'en partageais pas les idées. Nous avons, par ailleurs, la demande d'une délibération qui est soumise par M. AMARO et dont le rapporteur est Mme DELAVEAU. Nous la mettrons à l'ordre du jour la fois prochaine pour des questions de délai ; si vous la représentez bien entendu, n'oubliez pas de le faire. Je ne veux pas être à cheval sur la forme, mais quand même un peu. Vous faites la même chose la prochaine fois, mais pas en distribution sur table.

Mme DELAVEAU : Tout le monde l'a reçue par mail. On l'a envoyée le même jour que vous avez envoyé le...

M. le Maire : Mais la délibération a été reçue après envoi du Conseil municipal. Je préférerais qu'on puisse l'adjoindre au Conseil municipal. Merci, bonne soirée à tous.

Le prochain Conseil est le jeudi 14 décembre. Pour la date d'aujourd'hui plutôt que demain, j'en assume la faute, car je suis absent demain soir.

Séance levée à 20h43

******

LE MAIRE
Michel AMIEL

MAIRIE DES PENNES-MIRABEAU
Bouches-du-Rhône

LE SECRÉTAIRE
Romain AMARO